

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2010**

L'an deux mille dix, le premier juillet à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel MARTIN, Maire

*Présents* : MM. SALA, GRATACOS, Mmes ALBERNY, DARDENNE, MM. CLARIMON, FERNANDEZ, GIMENEZ, HUESCA, RAMIA Mmes. HUGUEN-RIGAILL, BENEZET, MATHEU, PERARNAUD, VILLARD.

*Absents excusés* : Mme HUMBERT procuration à M. MARTIN

Mme MAZODIER procuration à Mme DARDENNE, M. LECOINTE procuration à Mme MATHEU

*Secrétaire* : Mme BENEZET

*Date de la convocation* : 23 juin 2010

**I/ AFFAIRES GENERALES**

• **TARIFS CANTINE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le montant de 46 € pour le forfait mensuel de la cantine a été fixé par délibération en date du 20 mai 2010. Or, l'information aux parents d'élèves mentionnait un montant de 45 € qui a déjà été réglé pour le mois de septembre 2010 lors de l'inscription. La délibération doit être modifiée, ramenant à 45 € le forfait du mois de septembre. Les tarifs seront les suivants à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2010 :

- le forfait mensuel : 46.00 euros (lissé sur 10 mois)
- ticket repas : 3.50 euros
- ticket adulte : 5.60 euros

Le Conseil Municipal fixe ces tarifs à l'unanimité

• **APPEL D'OFFRE FOURRIERE ANIMALE**

Le Chenil Foun d'en Barrère n'ayant plus la délégation de la fourrière animale, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le choix d'un nouveau délégataire et sur le contrat proposé d'une durée de trois ans. Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable au choix de la « S.A. Chenil Service ». La rémunération annuelle pour ce service est fixée à 1,356 € HT par habitant. Il donne délégation au Maire pour la signature du contrat.

• **CANTINE SCOLAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL (PROJET STRUCTURANT)**

**Monsieur le Maire** rappelle au Conseil Municipal le projet de construction de la cantine scolaire, dont le coût s'élève à 418 469.61 € HT. Il indique que compte tenu de l'importance de ce projet pour la Commune, il serait opportun de solliciter l'aide financière du Département dans le cadre du dispositif « Projet Structurant », portant sur les opérations importantes d'investissement. Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de solliciter auprès du Conseil Général cette subvention.

## II/ FINANCES

- **EMPRUNT**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'emprunt d'un montant de 150 000 € souscrit auprès de la Société DEXIA, afin de financer les travaux de construction de la cantine scolaire. Il précise qu'il convient de compléter ce financement par un nouvel emprunt de 300 000 €. Le Conseil Municipal à l'unanimité retient l'offre du Crédit Agricole Sud-Méditerranée pour un montant de 300 000 € sur une durée de 20 ans au taux fixe de 3.41 %.

## III/ PERSONNEL COMMUNAL

- **APPROBATION MODIFICATIONS HORAIRES APRES VALIDATION PAR LE COMITE TECHNIQUE PARITAIRE**

Monsieur le Maire après avoir reçu un avis favorable du Comité Technique Paritaire du projet d'avenant au protocole d'accord sur l'aménagement du temps de travail du personnel ATSEM, invite le Conseil Municipal à statuer.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le passage aux 35 h 00 sans RTT du personnel ATSEM.

## IV/ QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Alain FERNANDEZ demande un entretien régulier du pré jouxtant le boulodrome.

La séance est levée à 20 h 00

Pour Copie Conforme,

Fait à Montescot le 23 juillet 2010

Le Maire,

Michel MARTIN